



## PREFECTURE DE L'EURE

Évreux, le 09 octobre 2014

### **Guide du maire**

### **Le préfet communique**

Le guide du maire est disponible en version dématérialisée sur le portail des collectivités locales à l'adresse suivante :

[http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/guide\\_du\\_maire\\_entier.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/guide_du_maire_entier.pdf)

La version papier de ce guide est également disponible gratuitement par l'intermédiaire de ce site.

À l'occasion des scrutins des 23 et 30 mars 2014, les Français ont élu leurs équipes municipales et leurs maires. Parmi ces nouveaux élus, certains sont déjà expérimentés. D'autres au contraire exercent leur premier mandat municipal et sont amenés à prendre rapidement des décisions concernant directement la vie de la commune.

C'est à ces nouveaux élus que ce guide s'adresse plus particulièrement en apportant des réponses pratiques aux nombreuses interrogations qui se posent dans la gestion des affaires communales.

Le fonctionnement de la démocratie locale s'y trouve décrit précisément et l'ensemble des règles applicables à chaque domaine d'action de la commune (budget, exercice du mandat, fonction publique territoriale, commande publique) est présenté de façon pédagogique.

Le guide du maire a ainsi été conçu comme un outil d'accompagnement et de conseil au quotidien à destination de tous les élus locaux qui s'engagent au service de leurs administrés.

René BIDAL

#### Contact Presse

Service départemental de la communication interministérielle 02.32.78.27.33 / 27.35